



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-116271>

Département(s) de publication : 23

Annonce n° 24-116271

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND GUERET AEPR

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Activités liées à l'eau

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE EN 2 LOTS PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET 2ème procédure

**Description** : Dans le cadre des compétences qui lui incombent, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a commencé à organiser les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur tout ou partie de son territoire, à compter du 01/01/2020. A partir du 01/01/2021 et à la suite du retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de plusieurs syndicats jusqu'alors partiellement compétents sur son territoire, l'intégralité du territoire est passé sous compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, aussi bien pour la compétence de production, transport, stockage, distribution d'eau potable (25 communes concernées) que pour la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées (21 communes concernées par l'assainissement collectif, les 4 communes restantes étant exclusivement, zonées en assainissement non collectif)

**Identifiant de la procédure** : 2a2f1a22-8651-4be2-854b-4c497300d46e

**Identifiant interne** : 24FCS003

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 65100000 Distribution d'eau et services connexes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

**Ville :** Gueret

**Code postal :** 23000

**Subdivision pays (NUTS) :** Creuse ( FRI22 )

**Pays :** France

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** L'opération a fait l'objet d'une première consultation déclarée sans suite le 26 septembre 2024, une nouvelle procédure est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique sur la base du dossier de consultation modifié. Les notifications des lots interviendront avant la fin de l'année 2024. Les notifications entraîneront la prise d'effet du contrat et le déclenchement de la phase de tuilage. Les prestations d'exploitation pour chacun des marchés débiteront à l'expiration des contrats actuels (cf. Rc). Une phase d'audition pourra être organisée pour chacun des lots, après la réception des offres et pendant la phase d'analyse des offres reçues. Elle sera le cas échéant réalisée en semaine 48. Les prestations des deux marchés font l'objet d'un règlement à prix mixtes unitaires et forfaitaires. La visite des installations avant remise des offres est recommandée, sans caractère obligatoire. Les entreprises ayant déjà effectué la visite lors de la première consultation ne sont pas tenues par cette visite. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Limoges. En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Tribunal Administratif de Limoges

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 2

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 2

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Eau potable - exploitation technique et gestion clientèle du service

**Description** : Exploitation technique du service

**Identifiant interne** : 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 65100000 Distribution d'eau et services connexes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 65100000 Distribution d'eau et services connexes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

**Options** :

**Description des options** : Le marché comporte, pour le Lot 1, une Prestation Supplémentaire éventuelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se réserve le droit de commander ou non lors de la signature du contrat : - Pse du Lot 1 : Déploiement et exploitation de compteurs de télérelève ou de radio-relève ou de tête émettrices permettant la télérelève ou la radio-relève, ainsi que des services associés au télérelevé (alerte fuites, suivi des consommations, etc.). Les opérateurs sont obligés de répondre à cette Pse

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

**Ville** : Gueret

**Code postal** : 23000

**Subdivision pays (NUTS)** : Creuse ( FRI22 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 01/01/2025

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 2

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici** : La durée de chaque lot est fixée à 4 années,

reconductible chacun 2 fois par période de 2 ans, soit une durée maximale de chaque lot de 8 années

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** 2032

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** 1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Pour l'appréciation de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, et chaque prestataire dont l'intervention est prévue pour l'exécution du contrat (par exemple sous-traitant), devra fournir les éléments ci-après : a) Une « lettre de candidature - désignation du mandataire par ses co-traitants » datée, mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique. Pour les groupements, cette lettre présentera chaque membre dudit groupement et précisera la forme du groupement, le nom du mandataire. L'utilisation du Dc1 est conseillée. b) Une attestation sur l'honneur que le candidat : i) n'est pas exclu de la procédure de passation des marchés en vertu d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne. ii) a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale ou a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles. iii) n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. iv) ne fait pas l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de leur candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger. v) n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou si c'est le cas qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il justifie avoir été habilité à poursuivre son activité pendant la période prévisible d'exécution du marché. vi) n'a pas été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou qu'il n'a pas été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du

même code ou de l'article 225-1 du code pénal ; vii) qu'au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du contrat de concession, il a mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue au 2° de l'article L. 2242-1 du code du travail ; viii) n'a pas, en tant que personne morale, été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou que les personnes physiques le dirigeant n'ont pas été condamnées à une peine d'exclusion des marchés publics. ix) n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du code du travail. x) a respecté l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail. c) une « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » datée, mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique, son chiffre d'affaires. L'utilisation du Dc2 est conseillée. d) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (le document transmis doit être daté)

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** a) Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation réalisée au cours des trois derniers exercices (ce document doit être daté). Le Dc2 peut être utilisé. b) La preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité travaux, responsabilité civile et responsabilité environnementale) en cours de validité

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** a) Une note descriptive des moyens humains du candidat comprenant notamment les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Le document transmis doit être daté. b) Une note descriptive de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose. c) Une liste des principaux services identiques à l'objet de la procédure fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. d) Des certificats de qualification professionnelle en lien avec l'objet de la concession établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1542425>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** AW Solutions

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1542425>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Description de la garantie financière :** Afin de garantir ses obligations contractuelles, le Titulaire s'engage à fournir, dans un délai d'un mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent marché une garantie à première demande d'un montant de 8% de la rémunération annuelle forfaitaire Ttc prévue sur la durée du contrat

**Date limite de réception des offres :** 12/11/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 12/11/2024 à 14:00

**Lieu :** Gueret

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail et à la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000, le futur titulaire devra reprendre une partie du personnel en place. La Collectivité communique aux candidats l'information relative à la masse salariale correspondant au personnel à reprendre en Annexe 1 du règlement de la consultation

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** L'attributaire de chaque marché pourra être un candidat individuel ou un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. En cas de groupement désigné attributaire, si le groupement est conjoint, la Communauté

d'Agglomération du Grand Guéret impose, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement

**Montage financier** : Lot 1 : Budget Eau potable régie Lot 2 : Budget Assainissement Régie Le paiement des prestations s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues au Titulaire et ses sous-traitants sont réglées dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de réception par la Collectivité de la demande d'acompte émise. Si des dispositions législatives ou réglementaires plus favorables interviennent, dans cette hypothèse, le délai de paiement fixé par ces dispositions s'applique automatiquement

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Limoges

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

**TED eSender :** Avenue-Web Systèmes

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Assainissement collectif - exploitation technique du service

**Description :** Exploitation technique du service

**Identifiant interne :** 2

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 65100000 Distribution d'eau et services connexes

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

**Ville :** Gueret

**Code postal :** 23000

**Subdivision pays (NUTS) :** Creuse ( FRI22 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2025

**Durée :** 48 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

**L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici :** La durée de chaque lot est fixée à 4 années, reconductible chacun 2 fois par période de 2 ans, soit une durée maximale de chaque lot de 8 années

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Description :** 2032

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** 1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Pour l'appréciation de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle, chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, et chaque prestataire dont l'intervention est prévue pour l'exécution du contrat (par exemple sous-traitant), devra fournir les éléments ci-après : a) Une « lettre de candidature - désignation du mandataire par ses co-traitants » datée, mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique. Pour les groupements, cette lettre présentera chaque membre dudit groupement et précisera la forme du groupement, le nom du mandataire. L'utilisation du Dc1 est conseillée. b) Une attestation sur l'honneur que le candidat : i) n'est pas exclu de la procédure de passation des marchés en vertu d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40,313-1,313-3,314-1,324-1,324-5,324-6,421-1 à 421-2-4,421-5,432-10,432-11,432-12 à 432-16,433-1,433-2,434-9,434-9-1,435-3,435-4,435-9,435-10,441-1 à 441-7,441-9,445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743,1746 ou 1747 du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne. ii) a souscrit les

déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale ou a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles. iii) n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. iv) ne fait pas l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de leur candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger. v) n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou si c'est le cas qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il justifie avoir été habilité à poursuivre son activité pendant la période prévisible d'exécution du marché. vi) n'a pas été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou qu'il n'a pas été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ; vii) qu'au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du contrat de concession, il a mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue au 2° de l'article L. 2242-1 du code du travail ; viii) n'a pas, en tant que personne morale, été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal ou que les personnes physiques le dirigeant n'ont pas été condamnées à une peine d'exclusion des marchés publics. ix) n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du code du travail. x) a respecté l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail. c) une « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » datée, mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique, son chiffre d'affaires. L'utilisation du Dc2 est conseillée. d) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (le document transmis doit être daté)

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** a) Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation réalisée au cours des trois derniers exercices (ce document doit être daté). Le Dc2 peut être utilisé. b) La preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité travaux, responsabilité civile et responsabilité environnementale) en cours de validité

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** a) Une note descriptive des moyens humains du candidat comprenant notamment les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Le document transmis doit être daté. b) Une note descriptive de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose. c) Une liste des principaux

services identiques à l'objet due la procédure fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. d) Des certificats de qualification professionnelle en lien avec l'objet de la concession établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres

**Utilisation de ce critère :** Utilisé

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1542425>

**Canal de communication ad hoc :**

**Nom :** AW Solutions

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1542425>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Description de la garantie financière :** Afin de garantir ses obligations contractuelles, le Titulaire s'engage à fournir, dans un délai d'un mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent marché une garantie à première demande d'un montant de 8% de la rémunération annuelle forfaitaire Ttc prévue sur la durée du contrat

**Date limite de réception des offres :** 12/11/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 12/11/2024 à 14:00

**Lieu :** Gueret

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail et à la Convention collective nationale des entreprises des

services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000, le futur titulaire devra reprendre une partie du personnel en place. La Collectivité communique aux candidats l'information relative à la masse salariale correspondant au personnel à reprendre en Annexe 1 du règlement de la consultation

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : L'attributaire de chaque marché pourra être un candidat individuel ou un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. En cas de groupement désigné attributaire, si le groupement est conjoint, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret impose, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement

**Montage financier** : Lot 1 : Budget Eau potable régie Lot 2 : Budget Assainissement Régie Le paiement des prestations s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues au Titulaire et ses sous-traitants sont réglées dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de réception par la Collectivité de la demande d'acompte émise. Si des dispositions législatives ou réglementaires plus favorables interviennent, dans cette hypothèse, le délai de paiement fixé par ces dispositions s'applique automatiquement

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Limoges

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

**TED eSender** : Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement** : DB987E5F-F791-FDDB-2B8BC986B89798E6

**Ville** : Seyssinet-Pariset

**Code postal** : 38170

**Subdivision pays (NUTS) :** Isère ( FRK24 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** publications-joue@aws-france.com

**Téléphone :** +33480041260

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND GUERET AEPR

**Numéro d'enregistrement :** 67211

**Adresse postale :** Commande Publique et Assurance 9 avenue Charles de Gaulle

**Ville :** Gueret

**Code postal :** 23000

**Subdivision pays (NUTS) :** Creuse ( FRI22 )

**Pays :** France

**Point de contact :** CORREIA Eric

**Adresse électronique :** correspondre@aws-france.com

**Téléphone :** 0555410448

**Adresse internet :** <http://www.agglo-grandgueret.fr>

**Profil de l'acheteur :** <http://agysoft.marches-publics.info/>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

**Numéro d'enregistrement :** DB987E7B-E092-21CC-0EFBA11DABF465F5

**Adresse postale :** 9 Avenue Charles de Gaulle

**Ville :** Gueret Cedex

**Code postal :** 23006

**Subdivision pays (NUTS) :** Creuse ( FRI22 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marches.publics@agglo-grandgueret.fr

**Téléphone :** 0555410470

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Limoges

**Numéro d'enregistrement** : DB987E88-BAF0-F177-CBE4C5376D0DB4BC

**Adresse postale** : 1, cours Vergniaud

**Ville** : Limoges

**Code postal** : 87000

**Subdivision pays (NUTS)** : Haute-Vienne ( FRI23 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-limoges@juradm.fr

**Téléphone** : 0555339155

**Télécopieur** : 0555339160

**Adresse internet** : <https://www.telerecours.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 8ea13f22-5420-4093-a773-9c0cd194e330 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 11/10/2024 à 18:14

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 11/10/2024